Ivry Sur Seine, le mardi 31 mars 2020

Solidaires
SUD
Hôtellerie Restauration
DS – CSE – CSSCT - RP – IDF

Objet :
Mise en place et dépôt de l'activité partielle

Monsieur VERDIER bonjour,

Au sein de notre Organisation Syndicale SUD ELIOR Entreprises, nous souhaitons savoir si le dispositif d'activité partielle a bien été mis en place, car nous vous le rappelons vous ne pouvez pas prendre de décision seul. En effet, vous devez déposer une demande sur le portail dédié : activitepartielle.emploi.gouv.fr

Après avoir créé votre compte, vous devez déposer votre demande d'autorisation préalable en précisant le motif « Autres circonstances exceptionnelles » puis, comme sous-motif « coronavirus ».

Cette demande d'activité partielle précise notamment :

- les motifs justifiant le recours à l'activité partielle : votre demande doit indiquer précisément les effets de l'épidémie COVID-19 sur l'activité de votre entreprise ;
- la période prévisible de sous-activité ;
- le nombre de salariés concernés.

Elle est accompagnée de l'avis préalable du CSE. Une réunion de CSE pour information/consultation qui a eu lieu le jeudi 19 mars 2020 présentait une légèreté plus qu'évidente. Nous souhaitons savoir si le dossier a bien été déposé concernant l'activité partielle.

Jusqu 31 décembre 2020, l'absence de décision dans un délai de deux jours suite au dépôt de la demande d'autorisation préalable vaut acceptation implicite de ladite demande. *(Merci de nous préciser, la date de dépôt, réponse obtenue du Ministère du Travail, les intentions de l'entreprise, etc.)*

Dans l'attente d'une réponse,

Bien cordialement,

Pour l'équipe SUD ELIOR entreprises
Dominique VERDUCI
DS - IDF - SUD ELIOR entreprises